



**SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL de 8h30 à 16h15**  
**le jeudi 23 mars 2023**  
**uniquement si vous ne pouvez pas garder votre enfant.**

**ÉCOLE MATERNELLE DE LALLIER 1**  
**Accueil de loisirs de Lallier maternelle**  
**- 27 rue Paul Hochart -**

Un mouvement de grève concernant les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré de l'Académie de Créteil vient d'être annoncé par l'Education Nationale pour le jeudi 23 mars 2023. Afin d'assurer l'accueil de vos enfants et de permettre aux familles de mieux s'organiser, la Ville met en place un service minimum d'accueil, gratuit tout au long du temps scolaire.

L'accueil des **enfants des classes concernées** se fera, aux horaires habituels de 8h30 à 16h15. Les parents devront déposer et récupérer leur enfant directement à l'accueil de loisirs de l'école.

Pour des raisons de capacité d'accueil et d'encadrement, ce dispositif de service minimum d'accueil est **réserve aux parents ne pouvant garder leur enfant**. **Une attestation sur l'honneur justifiant de vos contraintes professionnelles doit être jointe.**

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE CITOYEN [www.monlhay.fr](http://www.monlhay.fr)**  
**jusqu'au mercredi 22 mars 2023 - 15h00**

Si vous n'avez pas créé votre compte sur l'espace citoyen, complétez et retournez cette fiche **en Mairie à la Direction des Guichets Uniques** : [guichets.uniques@ville-lhay94.fr](mailto:guichets.uniques@ville-lhay94.fr) – Tél. 01 46 15 33 33 ou au Relais-Mairie.

Je soussigné(e) :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :	
Adresse :	
N° téléphone du père :	N° téléphone de la mère :

Agissant en tant que responsable légal de :

Nom et prénom de l'enfant :	
Ecole :	
Nom de l'enseignant et Classe :	

- Je souhaite inscrire mon enfant au service minimum d'accueil mis en place par la Ville de 8h30 à 16h15.
- Mon enfant ne peut pas partir seul à 16h15.
- Je l'autorise à partir à 16h15 accompagné de la personne suivante âgée de 12 ans minimum (se munir d'une pièce d'identité) :  
..... Lien de parenté .....

En complément, je souhaite inscrire mon enfant aux services municipaux facultatifs suivants (tarif en fonction du taux de réduction personnalisé) :

- Accueils du matin de 7h30 à 8h20     Accueils du soir de 16h15 à 19h     Restauration

Fait le : .....

Signature